

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
ELITE 2 FEMININE
SAISON 2019-2020**





1- PARTICIPANTS

Pour la saison 2019-2020, 10 associations sont invitées à participer au championnat de France d'Elite 2 Féminine :

- Les 7 associations issues du championnat d'Elite 2 Féminine 2018-2019 ;
- Les deux équipes promues de Fédérale 1 Féminine à l'issue de la saison 2018-2019 ;
- L'association reléguée d'Elite 1 Féminine à l'issue de la saison 2018-2019.

	Clubs	Ligues
1	ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)	NA
2	MONTPELLIER R C (5485M)	OCC
3	R C NARBONNE MEDITERRANEE (4845S)	OCC
4	RACING NANTERRE RUGBY (6545P)	IDF
5	RUGBY CLUB LA VALETTE LE REVEST LA GARDE LE PRADET (4993C)	PACA
6	STADE ROCHELAIS (4393A)	NA
7	STADE TOULOUSAIN RUGBY (5372P)	OCC
8	STADO TARBES PYRENEES RUGBY (6985T)	OCC
9	U S A LIMOGES (4905G)	NA
10	U S A P XV FEMININ ROUSSILLON (6888M)	OCC

** Clubs classés par ordre alphabétique*

2- PHASE QUALIFICATIVE

La compétition regroupera une poule unique de 10 équipes qui s'affronteront sous forme de matchs « Aller-Retour », soit 18 matchs par équipe.

CALENDRIER PHASE DE QUALIFICATION

Elite 2 Féminine			
A1	22/09/2019	R1	26/01/2020
A2	29/09/2019	R2	16/02/2020
A3	13/10/2019	R3	23/02/2020
A4	20/10/2019	R4	01/03/2020
A5	17/11/2019	R5	22/03/2020
A6	01/12/2019	R6	29/03/2020
A7	08/12/2019	R7	05/04/2020
A8	12/01/2020	R8	19/04/2020
A9	19/01/2020	R9	10/05/2020



Dates de repli	
REPLI 1	15/12/2019
REPLI 2	03/05/2020

**Application de l'article 313.5*

CARTOGRAPHIE



Réalisé sur Google Maps par le Pôle Compétitions de la F.F.R.



A l'issue de la phase qualificative :

- Les associations classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place disputeront la finale de championnat de France d'Elite 2 Féminine ;

3- PHASE FINALE

Finale

Les associations classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place disputeront une finale sur terrain neutre pour décerner le titre de Champion de France d'Elite 2 Féminine. Le vainqueur sera directement promu en Elite 1 Féminine.

FINALE (23 ou 24/05/2020) – TERRAIN NEUTRE		
MATCH 1	1 ^{er} de poule	2 ^{ème} de poule

Match de barrage d'accession

- Le perdant de la finale d'Elite 2 Féminine sera opposé au vainqueur du tour de maintien d'Elite 1 Féminine lors d'un match de barrage d'accession. Le vainqueur de cette rencontre participera alors au championnat de France d'Elite 1 Féminine pour la saison 2020/2021, et le perdant au championnat de France d'Elite 2 Féminine ;
- Le match de barrage d'accession se déroulera sur le terrain du perdant de la finale d'Elite 2 Féminine.

MATCH DE BARRAGE D'ACCESSION (31/05/2020)		
MATCH 2	Perdant finale Elite 2	Vainqueur du tour de maintien

4- AFFECTATION POUR LA SAISON 2020-2021

➤ ACCESSION À L'ELITE 1 FEMININE

- L'association championne de France d'Elite 2 Féminine à l'issue de la saison 2019-2020
- Le vainqueur du match de barrage opposant : le finaliste d'Elite 2 Féminine au vainqueur du tour de maintien d'Elite 1 Féminine.



➤ COMPOSITION DE L'ELITE 2 FEMININE POUR LA SAISON 2020-2021

La compétition d'Elite 2 Féminine regroupera pour la saison 2020-2021, 10 associations :

- Les 6 associations maintenues du championnat d'Elite 2 Féminine à l'issue de la saison 2019-2020 ;
- Les deux équipes promues de Fédérale 1 Féminine à l'issue de la saison 2019-2020 ;
- L'association reléguée d'Elite 1 Féminine à l'issue de la saison 2019-2020 ;
- Le perdant du match de barrage opposant : le finaliste d'Elite 2 Féminine au vainqueur du tour de maintien d'Elite 1 Féminine.

➤ RETROGRADATION EN FEDERALE 1 FEMININE

IMPORTANT

Les principes d'affectation pour la saison 2020-2021 énoncés ci-dessus sont valables sous réserve que deux divisions séparent les équipes « une » et « réserve » d'un même club.

En conséquence une équipe « réserve » évoluant en Fédérale 1 Féminine ne pourra monter en division supérieure. Il en est de même pour une équipe « réserve » évoluant en Fédérale 2 Féminine si son équipe « une » évolue en Elite 2 Féminine ou bien y est rétrogradée à l'issue de la saison 2019/2020. Si une telle situation se produit, l'équipe classée au rang immédiatement inférieure à ladite équipe « réserve » sera promue en division supérieure.

Suite à l'instauration de la règle imposant deux niveaux d'écart entre les équipes « une » et « réserve » d'un même club, les équipes « réserves » du MONTPELLIER R C et du STADE TOULOUSAIN RUGBY seront par conséquent automatiquement reléguées en Fédérale 1 Féminine à l'issue de la saison 2019/2020. Seules ces deux équipes seront reléguées à l'issue de la saison.